Farceurs !

Plusieurs nouveaux vendeurs de la *Croix* et du *Pélerin* ont reçu « l'accolade » dimanche.

La chose est racontée sur un ton des plus sérieux par la *Croix* d'hier. La pieuse feuille ajoute : « Le diable et les mauvais journaux n'ont qu'à bien se tenir.

C'est à se tordre. Et c'est à croire vraiment que les rédacteurs de la *Croix* perdent la tête autant, sinon plus que les gosses qui, tous les vendredis et samedis soirs font la joie des passants en criant par les rues : « Demandez la *Pélerin* ? demandez la *Croix* ! »

Les gosses en question sont sacrés chevaliers, c'est la *Croix* qui nous l'annonce. Ils reçoivent l'accolade ! »

On ne saurait pas être plus cruel envers ces pauvres petits idiots qui s'improvisent colporteurs, afin de plaire à leurs patrons ou à leurs « grands amis » du patronage. Et c'est mal, assurément, que de ridiculiser à ce point ces petits malheureux.

Il est vrai que la *Croix* compte ainsi les encourager et assurer la vente des invendus du « Pélerin ».

Quels farceurs, tout de même.

LILLE

OBSÈQUES DU CITOYEN VAN MULLEN

Les camarades des sections du Parti ouvrier de Lille et des environs sont priés d'assister au convoi du citoyen *César Van Mullen*, conseiller municipal de Roubaix, qui aura lieu le mardi 14 décembre, à 3 heures de l'après-midi.

Assemblée à la maison mortuaire à Roubaix, rue Pierre Motte, 8, à 2 h. 1/2.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Lille se réunira à la Mairie, les vendredi 17, samedi 18 décembre, à huit heures et demie du soir, et le dimanche 19, à dix heures du matin.

Ordre du jour. — Budget de 1898. — Vidanges et Service municipal.

PARTI OUVRIER. — SECTION LILLOISE

Comité central

Le Comité Central est convoqué extraordinairement pour aujourd'hui 14 courant, à 8 h. 1/2 précises, à la Maison du Peuple.

Ordre du jour : Les Elections législatives.

Commencement d'incendie

Une femme qui se jette par la fenêtre

Un commencement d'incendie, qui aurait pu causer d'importants dégâts, sans les prompts secours des voisins et des pompiers, s'est déclaré, hier matin, vers trois heures et demie, à Fives, rue Rubens, 4.

Les étages de cet immeuble sont divisés en appartements garnis et non garnis et habités par plusieurs ménages. Au rez de chaussée se trouve un dépôt de la boulangerie de la coopérative l'*Union de Lille*. Dans d'autres pièces du rez de chaussée on avait même commencé l'installation d'un dépôt d'épicerie.

Vers trois heures et demie du matin, un peintre qui loge au second, M. Edmond Delattre, entendit une sorte de craquement dans le plancher. Il ouvrit sa fenêtre et aperçut des flammes sortir d'une fenêtre du rez-de-chaussée, dont les locataires avaient déménagé la veille.

M. Delattre se mit à crier au feu et voulut descendre par l'escalier mais il en fut empêché par une fumée intense et il dut se sauver en glissant le long de la nochère, il s'est même blessé légèrement à la jambe gauche.

Au second étage, au dessus de la chambre même où se trouvait le foyer de l'incendie, couchait Louise Dubois, fileuse, âgée de 22 ans, enceinte de huit mois. Prise de frayeur et ne pouvant plus se sauver par l'escalier, la malheureuse enjambe la fenêtre pour se jeter dans la rue.

Heureusement, les voisins qui organisaient les premiers secours, lui crièrent d'attendre. Ils allèrent chercher un matelas qu'ils posèrent sur le trottoir et Louise Dubois se laissa choir dessus. Son frère Henri l'a prise à demi évanouie, dans ses bras et l'a transportée au domicile de leur mère, même rue, 19.

Pendant ce temps, les pompiers du poste de Fives et de la caserne Malus arrivaient sur les lieux et se rendaient rapidement maîtres du feu.

La chambre seule, où le feu s'était déclaré, a été brûlée. Le plafond est endommagé et le plancher s'est effondré sur la nouvelle épicerie, où il n'y avait pas encore de marchandises.

Les dégâts sont évalués à 1.000 francs environ. Il y a assurance. L'immeuble appartient à Mme Dubar, rue du Gros Gérard, 4.

M. Longupéd, le gérant de la succursale de l'*Union de Lille* avait pris soin de sauver le sac de jetons de la boulangerie qui renfermait une somme de 3 500 fr.

M. le docteur Bernart, appelé immédiatement pour donner ses soins à Louise Dubois n'a constaté aucune blessure. Mais en raison de l'état de grossesse avancé de la jeune femme, on craint les suites dangereuses d'un accouchement prématuré.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie et la police pour établir les causes de ce commencement d'incendie. On croit qu'il a été occasionné par la suie qui s'est enflammée et qui est tombée rouge sur le bois, par le trou laissé béant de la cheminée, les locataires ayant déménagé la veille et enlevé le poêle.

L'infanticide de La Madeleine

Les recherches continuent activement pour découvrir l'identité du petit cadavre découvert dans l'égout de la rue de l'Espérance.

M. Lutin, commissaire de police, aidé de M. Saint-Leger, brigadier de police, continue l'enquête et l'on espère qu'il arrivera bientôt à un résultat. Cela apaisera l'émotion légitime des habitants, indignés de ce crime odieux.

M. le docteur Castiaux a procédé hier à l'autopsie. Il a constaté que le petit cadavre avait séjourné environ quinze jours dans l'eau. C'est celui d'un enfant du sexe féminin, né à terme et ayant vécu.

Aucune trace de violence n'a été relevée.

Le fœtus de la porte St-André

M. le docteur Castiaux a examiné hier le fœtus trouvé jeudi près la porte St André. Aucune trace de manœuvres criminelles n'a été relevée. Il s'agirait donc bien, sans doute, d'un accouchement avant terme et accidentel. Le médecin légiste a déclaré que le fœtus avait cinq mois.

Encore un fœtus

C'est à croire qu'une épidémie d'un genre nouveau règne en notre ville.

Un fœtus, le sixième depuis moins d'un mois, a encore été trouvé hier matin, vers huit heures et demie, rue Masséna, en face le n° 29.

Le commissaire de police du quartier, qui a ouvert une enquête, a fait transporter la lugubre trouvaille à la faculté de médecine.

La Place Richebé

Les travaux d'ornementation des places de la ville sont toujours poussés activement. On a commencé hier la plantation des arbres sur la place Richebé.

Accident de travail

Alphonse Lesne, rabatteur chez MM. Vandemen et Jacob, entrepreneur, a eu le médius droit écrasé par une rabateuse.

D'après l'avis du docteur, cet accident entraînera une incapacité de travail d'au moins un mois.

Adjudications d'imprimés

Le mardi 18 janvier 1898, à trois heures, à la mairie, il sera procédé à l'adjudication au rabais, par voie de soumissions cachetées, de la fourniture des imprimés divers non compris dans le bordereau des entreprises actuellement en cours et destinés aux services administratifs, du 1er janvier 1898 au 31 mai 1900.

La Lyre des Travailleurs

Nous apprenons avec plaisir que la commission de la société chorale la Lyre des Travailleurs a eu la généreuse idée de faire distribuer aux hospitalisés des Chauffours publics de Saint Sauveur, tout ce qui restait du banquet qui a eu lieu à la Maison du peuple, samedi dernier. Voilà un exemple à suivre.

La Lyre des Travailleurs fait un appel à tous les camarades pour se faire inscrire, en qualité de membres honoraires.

Les cotisations mensuelles sont fixées à cinquante centimes seulement. Les adhésions sont reçues à la Maison du Peuple, siège de la société.

Les sous étrangers

Les sous étrangers dit le *Rappel*, et en particulier ceux de la République Argentine, menacent d'envahir à nouveau notre marché.

Les personnes qui avaient conservé, malgré elles, cette monnaie, ont sans doute jugé le temps écoulé suffisamment long pour pouvoir la remettre en circulation ; d'autre part des spéculateurs malhonnêtes reprennent leur commerce prohibé, et nous inondent à nouveau de cette encombrante ferraille.

Union française de la Jeunesse

Le cours de chimie professé par M. Bonn, se fera désormais le Mardi, à 8 h. 1/2 (Ecole de la rue des Poissonceaux).

Le dernier mot

Par l'incomparable finesse de sa pâte, la pénétrante et subtile ténacité de son arôme, le charme de son pur bouquet, le nouveau *Savon au Musc du Lékeïe n° 29*, créé par Victor Vaissier, est le dernier mot du progrès élégant dans l'art si gracieux et si français du parfumeur.

Faculté des Lettres

Aujourd'hui mardi 14 décembre, à 8 heures 1/2 du soir, à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, 25, rue Gauthier de Châtillon cours public de M. Haumant : « La littérature russe au XVIIIe siècle »

Aujourd'hui mardi 14 décembre, à 8 h. 1/2 soir, à l'Hôtel de ville, salle de la Justice de Paix. M. Flammermont, professeur d'histoire à la faculté des lettres de l'Université de Lille, continuera son cours sur l'histoire de Lille et de la région du Nord.

Université de Lille

Facultés de Droit et des Lettres

Aux termes de l'art. 14 du décret du 21 juillet 1897, la 1re inscription ne peut être prise après le 1er décembre. Cette année, et pour la dernière fois, en vertu de la circulaire ministérielle du 16 octobre 1897, ce délai sera reculé jusqu'au 31 décembre.

Après cette date, la 1re inscription, ne pourra être prise qu'au mois de novembre 1898.

L'Arbre de Noël

Les sociétés et groupes d'amateurs qui occuperont des loges au Palais Rameau sont informés qu'un membre du comité est affecté comme commissaire à chacun d'eux, avec lequel ils peuvent se mettre en relations pour tout ce qui leur serait utile. Ce sont :

Chansons d'amour, M. Assolignon ; chansons bachiques, M. Ghesquier, chants mystiques, M. Carnoye ; chants patois, M. Delale ; chants patriotiques, M. Rajat ; chants religieux, M. Doutrelon de Try ; chants révolutionnaires, M. Lepage ; chants satiriques, M. Loiseau ; vieilles chansons, M. Perot ; tombola, M. Paillot.

Pour tout ce qui concerne la trésorerie, s'adresser à M. Omer Bigo Danel.

Un vol au Palais Rameau

Une bâche presque neuve qui couvrait une locomobile dans le jardin du Palais Rameau, a été volée. Toute personne qui pourrait aider à la découverte de cet objet est priée d'en informer soit le Comité de l'Arbre de Noël, soit le commissaire de police du 5e arrondissement.

Officiers et sous-officiers aux colonies

Le ministre de la guerre vient d'exiger de nouvelles garanties pour les officiers et sous-officiers envoyés individuellement sur leur demande, dans les colonies ou pays de protectorat.

Pour les officiers : réelle aptitude physique ; être bien noté ; avoir au 31 décembre de l'année de la proposition au moins quatre ans d'ancienneté de grade pour les capitaines et au moins trois ans pour les lieutenants.

Pour les sous-officiers : aptitude physique ; avoir au moins deux ans de grade au 31 décembre de l'année courante, faire preuve devant une commission régimentaire, de connaissances militaires convenables pour bien commander une section ou un peloton et d'une instruction générale suffisante sur les diverses matières demandées aux candidats à l'admission aux écoles de sous-officiers.

Ces dispositions ne concernent pas le personnel du génie en raison des besoins spéciaux.

Les nouvelles propositions devront parvenir au ministère de la guerre avant le 1er janvier.

Section de Lyl ; Aux GALERIES LILLOISES

Une tombola

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola organisée par l'Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole de la rue des Urbanistes :

91. 167. 535. 656. 996. 1835. 1993. 1990. 2045 2748. 3615. 3651. 3755. 3758. 4094. 4301. 4359. 4785 5058. 5065. 6551. 6823. 7063. 7064. 7066. 7001. 7092. 7284. 7397. 7721. 8035. 9727 9739. 9953. 9966.

Le comité accorde un dernier délai pour la réclamation des lots non retirés. Passé le 25 décembre, les lots restants seront acquis à l'œuvre.

Les lots sont exposés chez M. Grommel membre du comité, 27, rue de Gand.

MENUS FAITS

Mandat d'arrêt. — En vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le parquet de Lille, des agents de sûreté ont arrêté hier, le nommé Eugène Blaffart, âgé de 32 ans, cocher, inculpé de vol.

Pour un tricot. — Emile Duquesne, 21 ans, journalier, sans domicile, a été arrêté pour vol d'un tricot.

Employé infidèle. — Après enquête, M. Thillard, commissaire de police, a fait arrêter et déférer au parquet le sieur Alphonse Faro, 62 ans, employé d'assurances, demeurant cour Dubois, 3, lequel est inculpé d'avoir dérobé à M. Desprez, inspecteur d'assurances, trois chaînes et douze volumes.

Procès verbal. — Procès-verbal a été dressé contre Clémence T..., 47 ans, demeurant rue des Rogations, pour vol d'une couverture de lit au préjudice de Mme Métro, cabaretière, rue d'Arcole, 58, où habitait Sablon.

Pour combattre l'Anémie avec succès et rapidement, prendre régulièrement tous les jours, avant les repas, un verre de l'excellent **Vin de**

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec du **vieux Vin de Banyuls** et le meilleur **Quinquina** et chaleureusement recommandé par le corps médical tout entier.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons

LE TRAVAIL EN OCTOBRE

D'après le bulletin de l'*Office du travail*, la situation, dans le Nord et dans le Pas de Calais, pour les mines, sucreries, minoteries, distilleries, fabriques de papier, cartonneries, tanneries, fabriques de cassis, raffineries de pétrole, verreries, cristalleries, est bonne. Elle est moins bonne pour l'industrie lainière, les fabriques et épurations d'huiles, les scieries et raboteries mécaniques, le tissage, la reliure.

Au point de vue des grèves, en octobre, il s'en est produit une à Lille (16 chaudronniers en cuivre. Echec) ; une à Tourcoing (15 rattacheurs. Echec) ; une à Dunkerque (12 déchargeurs de navires. Durée encore) ; une à Richebourg l'Avoué (Pas de Calais) (62 tisseurs. Transaction sur une demande d'augmentation de salaire).

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

THUMESNIL. — *Parti ouvrier.* — Nous informons les camarades que toutes les convocations qui nous parviennent sont toujours insérées. Nous les invitons, en conséquence, à prendre les mesures nécessaires pour qu'elles soient remises directement à la rédaction.

WAHAGNIES. — *Conseil municipal.* — Nous possédons un conseil municipal qui est vraiment renversant.

C'est ainsi qu'après avoir fait faire trois puits qui ont coûté 3,000 francs et qui n'ont pas d'eau, il va falloir les refaire. De plus on les a construits tous trois à proximité de cabarets dont M. le président du conseil municipal, est le propriétaire. Notons que ce dernier va être brasseur sous peu.

Que voulez-vous, les conseillers municipaux n'ont rien à dire lorsque leur maître a parlé. Ils répondent « amen », et l'affaire est bâclée.

TEMPLEUVE. — *Coupes sombres.* — On commence les coupes sombres chez les bons patrons de Templeuve et les camarades sont priés de laisser à la porte de l'usine leurs idées socialistes.

La tyrannie patronale s'affirme dans toute sa force et malheur à l'ouvrier qui ne courbe pas la tête et ne chante les louanges de ses exploiteurs.

Criminels ! ces capitalistes qui veulent enrayer la pensée en affamant leurs employés.

Idiots et insensés, s'ils se figurent dompter les énergies par la faim ; leur odieuse et inqualifiable conduite prépare des révoltes pour le grand jour.

Que les ouvriers se souviennent !...

HOUPLINES. — *La sainte boîte Dutilleul.* — Nous recevons de M. Victor Dujardin, huissier à Armentières, à la requête de Mlle Dutilleul, sommation d'insérer la lettre suivante :

« Armentières le 11 décembre.

« Monsieur le gérant du *Réveil du Nord*.

« Dans votre numéro du 9 décembre 1897 vous prenez à partie mes établissements.

« Je ne pensais pas répondre à vos attaques.

« Mais mes ouvriers ont insisté pour me demander de vous faire insérer la protestation suivante qui fait justice des déclamations et des calomnies de votre correspondant anonyme.

« Recevez, Monsieur mes salutations.

« A. DUTILLEUL. »

Protestation

« Ne voulant pas porter vis à vis de nos camarades la responsabilité de l'article odieux (sic) inséré dans le *Réveil du Nord* du jeudi 9 décembre, sous le titre de la : « Sainte boîte Dutilleul », nous venons protester contre les allégations mensongères contenues dans cet article.

« Nous sommes les seuls ouvriers de l'usine ayant tissé la toile dont il s'agit.

« Cette toile au tarif d'Armentières pour les cotons doit être payée 1 centime 1/2 du mètre en dehors de la façon, il nous est accordé une gratification de 2 centimes au mètre.

« Comme un métier produit environ 100 mètres par jour de cette toile, c'est à 3 francs ou 3.50 qu'il faut évaluer une journée de 10 heures au lieu de 0.75, comme le journal le rapporte faussement.

« Quant à ces insinuations perfides sur la pression exercée sur les ouvriers elles sont tout aussi fausses et calomnieuses.

« Houplines, le 11 décembre 1897. Signé DELMEIRE A., VUYE Charles, KNOCKAERT Léon, HAVETZ Désiré, Marie DEMERSSEMAN. »

Ainsi qu'on le voit, cette protestation n'infirme en rien notre information quant à la présence de religieuses allemandes dans la boîte Dutilleul, pas plus qu'elle ne dénie l'obligation de la prière pour les ouvriers et l'espionnage dont ils sont l'objet dans leur vie privée : (*crever ou prier*) le dilemme reste entier.

D'un autre côté, nos lecteurs resteront sceptiques vis à vis d'un démenti signé par des ouvriers — dans quelles conditions ? — et qui nous arrive par la voie patronale.

On comprendra que cette façon de procéder confirmerait à elle seule la pression contre laquelle protestent les ouvriers cités plus haut.

En résumé, les faits que nous avons signalés ne sont pas contrôlés, et nous nous réservons de vérifier la véracité des dires allégués dans la protestation en ce qui concerne le prix du travail des tisseurs.

Mais que diable « Marie » vient-elle faire dans ce grimoire d'huissier ?

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — *Le crime d'Onnaing.* — Le parquet nous communique la note suivante :

« M. le juge d'instruction de Valenciennes prie les personnes qui ont voyagé le samedi 4 décembre, dans le tramway partant de Valenciennes à 7 h. 10 du soir, vers Condé, de vouloir bien se faire connaître. »

ANZIN. — *Incendie.* — Un incendie s'est déclaré, hier matin, dans la fabrique de briquettes dépendant de la compagnie des mines d'Anzin.

Cette usine est située sur la route de Condé, non loin de l'église de Ste Croix.

Le service d'ordre a été organisé par le capitaine de gendarmerie Fenodot.

Les dégâts sont évalués à environ 175,000 francs. Les ouvriers n'auront pas à craindre le chômage l'ingénieur ayant déclaré qu'il les ferait occuper à d'autres travaux. On attribue les causes du sinistre aux fils électriques servant à l'éclairage des ateliers.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — *Banquet.* — Le banquet organisé, dimanche dernier, à la Maison du Peuple, a pleinement réussi. Un grand nombre de citoyens des communes environnantes avaient répondu à l'invitation qui leur avait été envoyée.

A cinq heures les chansons ont commencé et l'on ne s'est séparé que fort avant dans la soirée.

Tous nos remerciements à Mlle Léona pour ses chansons socialistes qu'elle dit avec beaucoup de chaleur.

Parti ouvrier. — Les secrétaires des groupes de l'arrondissement de Douai sont invités à assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu à la Maison du Peuple, dimanche 19 décembre à 6 h. du soir. Présence indispensable.

Exposition colombophile. — Une exposition de pigeons voyageurs aura lieu, dimanche 19 décembre, au siège de la société la Nouvelle Flandre, rue des Ferronniers, 19 : à 2 h. du soir, de beaux prix seront attribués à cette exposition.

Conférence. — Ce soir mardi, à 8 h. 1/2, M. Daillot, agrégé de sciences physiques, fera la relation de son voyage en Danemarck. Projections lumineuses.

PAS-DE-CALAIS

RAPATRIEMENTS

Le citoyen Lamendin député du Pas-de-Calais, vient d'être informé par le Ministre de l'Intérieur que, conformément à sa demande, il avait donné des instructions pour faire rapatrier en France, aux frais de l'Etat, les familles nécessiteuses de Français, dont les noms suivent :

1. Guffroy Edmond, qui est à Noblestonne Elégheni, Conti Pa, Amérique du Nord. — 2. Bertoux Alcide, actuellement à Philadelphie. — 3. Druart Léon, actuellement à Washington.

Nous sommes heureux de ces résultats obtenus en faveur de nos nationaux qui se trouvent sans ressources dans l'Amérique du Nord.

Ils vont enfin pouvoir grâce aux démarches réitérées de député Lamendin, revenir en France embrasser ceux qui leur sont chers.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

HÉNIN LIÉTARD. — *Tir à la perche.* — La société des archers Saint Jean, établi chez M. Victor Raynaud, cabaretier au hameau des mines de Drocourt, a l'honneur d'informer tous les amateurs qu'elle donnera un grand tir à la perche de 675 francs de prix, le dimanche 10 avril 1898, jour de Pâques.

BILLY-MONTIGNY. — *Une réponse.* — Nous recevons la lettre suivante, en réponse à une communication de notre correspondant, parue sous ce titre : « Une manifestation ratée » :

Monsieur le Rédacteur en chef,

Votre correspondant dit que je me suis dérobé à une manifestation organisée à l'occasion des récompenses que je venais d'obtenir à titre d'ancien ouvrier de brasserie et que je ne suis rentré que le lendemain. Ces deux assertions sont erronées.

J'ai bien involontairement et à mon grand regret, manqué le train de 5 heures 58 à Lille, mais j'ai pris celui de 9 heures 02 et suis rentré à Billy Montigny à 10 heures 13. Conséquemment, je suis rentré le même jour.

J'affirme que j'ai été bien peiné de ce contre temps et m'en suis excusé, le lendemain auprès de toutes les personnes qui avaient résolu de me faire une petite ovation.

Comptant sur votre obligeance pour insérer la présente rectification dans l'un de vos plus prochains numéros, j'ai l'honneur d'être, monsieur le rédacteur, votre très humble serviteur.

GOURLET Augustin, ouvrier de brasserie, à Billy-Montigny.

CARVIN. — *Remerciements aux électeurs.* — Le citoyen Cordier, délégué mineur, adresse, aux électeurs mineurs de sa circonscription, la lettre suivante :

Camarades,

Lorsqu'il y a un mois, à la suite d'une campagne de calomnies lancées contre moi, par un groupe d'adversaires, je donnai ma démission de délégué mineur, j'étais bien décidé à ce moment, de ne plus accepter aucune candidature.

Mais vos instances tant dans la réunion du 13 novembre, que dans mes tournées, m'ont déterminé à laisser faire les événements et à attendre votre verdict. Seulement j'ai déclaré publiquement que je désirais qu'aucune propagande ne fut faite sur mon nom. Et il en a été ainsi, indépendamment de ce qu'ont pu faire les principaux camarades et le citoyen Evrard.

Il n'en a pas été de même de mes adversaires, et j'ai eu le regret de constater, une fois de plus l'esprit de haine et d'ambition de mon suppléant, qui a fait une propagande acharnée contre moi, en insinuant partout que j'aurais dû l'aviser de descendre et qu'en ne le faisant pas, j'allais contre les intérêts des ouvriers.

Il escomptait une insuffisance de votants. Malheureusement pour lui, ses désirs, qu'il prend souvent pour des réalités, n'ont pas été exaucés, et c'est à la presque unanimité des votants, près du double de ce qu'il fallait, que vous m'avez élu. Je vous en remercie et je vous assure de toute ma reconnaissance.

Je continuerai, comme par le passé, à défendre vos intérêts, avec cette seul de justice et d'équité qui n'ont pas un instant cessé de m'animer.

J'espère que, de votre côté, vous marcherez droit dans la voie que nous vous indiquons. A mes adversaires proprement dits, je n'ai plus rien à dire, vous avez vous-mêmes prononcé le dernier mot. Quant à Dieudonné, mon suppléant, que je le blâme, je lui ferai remarquer que le délégué démissionnaire n'a plus d'ordres à donner à son suppléant, pas plus que le délégué décédé. Dans tous les cas, puisqu'il tient tant à être délégué mineur pourquoi n'a-t-il pas eu le courage de poser sa candidature il aurait peut être eu le même sort qu'aux élections municipales.

Avant de terminer, je ne puis résister au désir de remercier tout particulièrement les dévoués camarades qui n'ont pas hésité à faire six kilomètres de chemin, par une pluie battante, pour venir affirmer sur mon nom leur attachement pour un camarade qui n'a jamais cessé un seul instant de mettre l'intérêt général au dessus de ses intérêts personnels.

CORDIER, délégué.

Concert au profit des cours d'adultes. — Comme nous l'avions annoncé, la soirée récréative avec conférence, au profit des cours d'adultes de l'Ecole municipale des garçons, a obtenu un vif succès.

Tous les artistes ont été à la hauteur de leur tâche, et plus d'une fois, ils ont soulevé des tonnerres d'applaudissements.

M. Bailliez, principal du collège d'Armentières, a été très goûté dans sa conférence avec projections lumineuses sur le Mont St-Michel. Il a fait assister le nombreux auditoire aux divers changements opérés par l'action des eaux sur les côtes de normandie et de Bretagne. Son discours vraiment saisissant a été des plus applaudis.

Il a terminé en comparant les transformations lentes mais fatales de la nature avec celles qui s'opèrent chez tous les êtres et chez l'homme en particulier ; il a préconisé le règne de la science et le devoir de chacun d'y apporter sa modeste part pour l'avenir de la France et le bonheur de l'humanité.

M. Mayeur, directeur de l'Ecole municipale a prononcé une allocution sur l'utilité et la nécessité des cours d'adultes. Après avoir distribué des récompenses à une dizaine d'élèves, il a remercié la population carvinoise de l'empressement qu'elle apporte au développement de cette œuvre vraiment sociale et en l'invitant à continuer dans cette voie. Il a rendu hommage aux maîtres et aux élèves de ces cours et les a félicités des résultats déjà obtenus.

Après une série de projections de vues comiques, expliquées par les élèves du cours supérieur, de plusieurs vues carvinoises et l'audition d'une chanson comique de M. Lorthois, l'auditoire s'est retiré satisfait.

Nous adressons toutes nos félicitations à MM. Prosper Coulon, Burie, Lorthois, Oudar, Hennion, Mayeur fils et Paul, pour le précieux concours qu'ils ont bien voulu apporter dans cette belle soirée qui marquera dans les annales de notre ville et sera suivie d'autres, nous en sommes persuadés.

A notons que M. Bailliez a été vivement remercié et qu'il a reçu des mains de M. Mayeur un superbe bouquet.

Le piano a été très bien tenu par M. Jules Legrand.

LILLERS. — *Parti ouvrier.* — Les camarades de cette ville se sont réunis dimanche, salle Frelier, pour leur inscription au Parti ouvrier.

Une délégation d'Auchel s'était rendu à cette réunion.

Le groupe Lillerrois a constaté avec plaisir l'empressement des ouvriers à venir se grouper sous la bannière du prolétariat.

Courage, camarades, un peu de volonté et bientôt l'hydre capitaliste aura à compter avec la population laborieuse de Lillers et des ses environs.

Les camarades, désireux de se faire inscrire en groupe, peuvent se présenter chez le citoyen Amiot, rue Neuve, qui leur remettra la carte et le règlement du parti.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

COLEMBERT. — *Arrestation d'un incendiaire.* — Il vient d'être procédé, par la gendarmerie de Colembert, à l'arrestation d'une jeune fille de 17 ans, Louise Malbaut, demeurant à Lieques, inculpée d'incendie volontaire, au préjudice de M. Delmotte, d'Hecquinghem.

CROISILLES. — *Incendie.* — La ferme de M. Dumont, cultivateur à Croisilles, a été détruite par les flammes. Cet incendie est dû à l'écroulement d'un tas de paille sur une lanterne allumée, que M. Dumont avait déposée, imprudemment, dans la grange. Les pertes sont évaluées à 10,000 francs : elles sont couvertes par une assurance.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS. — *Un sauvetage.* — Hier, à 1 h. du soir, la jeune Léa Letierce, âgée de quatre ans, fille de l'éclusier de St Nicolas, est tombée dans l'écluse. Son père, témoin de l'accident, s'est jeté à l'eau et a réussi à ramener son enfant saine et sauve sur la berge.

Il y a trois semaines, M. Letierce avait encore opéré un sauvetage du même genre et ce n'était pas le premier.

AVION. — *Les élections municipales.* — Voici les résultats détaillés des élections de dimanche, dont nous avons déjà parlé hier :

Inscrits : 1,345. — Votants : 873. — Majorité absolue : 437.

Liste du Parti Ouvrier. — Lefebvre François, 533 voix ; Guffroy, Joseph 293 ; Demailly Charles Louis, 256 ; Brassart J. B., 247 ; Sorriaux Fénelon, 253 ; Bachy Désiré, 254 ; Boitelle Victor, 258 ; Debruyne Pierre Joseph, 247 ; Dubrulle Flamant, 248 ; Duquesnoy François, 259 ; Rouzé Omer, 252 ; Lecocq Jean Baptiste, 251 ; Desse Henri 248.

Liste des démissionnaires. — Virel Louis, 454 voix (Elu). — Dufresne Adrien, 427. — Allart Léandre, 415. — Dufresne Edouard, 419. — Guffroy Hippolyte, 356. — Lefebvre Gérard, 403. — Legrand Lucien, 399. — Lepagnot Romuald, 397. — Letienne Louis, 385. — Parent Pierre Joseph, 385. — Willerval Léonce, 482. — Rucart François, 412. — Rufin Edmond, 352.

Liste dissidente. — Crépin-Fréville 135 — Decrombecque-Darras 181. — Delmotte Valmar 188 — Diévart Parmentier 146. — Douchet Auguste 182. — Dubois Théodule 172. — Goullard Hippolyte 129. — Lancry Joseph 215. — Lefebvre Théophile 188. — Maniez Fidèle 241. — Marcon François 166. — Thersel Jules 166. — Try-Legay 181.

Ainsi que nous le disions hier, M. Virel, maire démissionnaire, est seul élu. — Ballottage pour les douze autres sièges.

ABLAIN St NAZAIRE. — *Soirée récréative.* — Très réussie la petite fête donnée par les Amis du Devoir de ce village. Les spectateurs, trop nombreux, il est doux de l'avouer, sont partis charmés de l'agréable soirée qu'on leur a fait passer. Il faut dire aussi que le programme était des mieux composés.

Mme Bracquart, MM. Leclercq et surtout Lherbier Séraphin, ce zélé et infatigable secrétaire, que tout le monde estime à Ablain ; Lefebvre Henri (un artiste modeste) ; Depoutre, Maillard, Bigot et Ponche de Lens ; Mlle Bracquart, Mignotte, Crosson, Bachy, Savin se sont fait applaudir chacun dans leur morceau qu'ils avaient bien voulu interpréter.

La section artistique de l'école Condorcet de Lens a surtout bien fait rire et prouvé une fois de plus que nos chefs d'œuvre classiques peuvent être abordés devant un public de travailleurs laborieux à qui pareille aubaine n'est pas donnée tous les jours.

Merci mille fois aux organisateurs de cette belle fête, à M. Bracquart, l'intelligent instituteur de cette commune, et aux jeunes gens d'Ablain, qui n'ont marchandé ni leur temps, ni leur dévouement.

De pareilles fêtes ne peuvent qu'élever le niveau moral de nos populations, et leur faire goûter les joies intellectuelles auxquelles la vie des champs ne les habitue guère. Elles sont à encourager.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand-Théâtre de Lille

(Directeur : M. MONTFORT).

Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h. 0/0.

Mardi 14 décembre. — WERTHER, opéra. — LES FOURCHAMBAULT, comédie.

Places gratuites : 1 à 300.

Les Maladies de l'estomac et nerveuses

même les plus anciennes et rebelles à tout traitement et régime chez l'homme comme chez la femme :

Les Maladies de la matrice

Dilatation, anémie, dyspepsie, crampes, gaz, oppression, vomissements, coliques, constipation, hémorrhagies, pertes, névralgies, neurasthénie, crises, vertiges, insomnie, etc., sont guéries en quelques jours sans médicaments internes par l'emploi de la *Méthode hypo sthénique du Docteur Pelletier*, 76, rue Rivoli, Paris.

Quinze ans de succès. Notice franco. Le médecin spécialiste donnera ses consultations à

Arras, dimanche 19 décembre, hôtel de l'Univers

Lille, lundi 20 décembre, au Grand Hôtel.

Valenciennes, mardi 21 décembre, hôtel du Nord.

Le docteur revient environ tous les deux mois.

POUR LA VERRERIE OUVRIÈRE

Solidarité Internationale

Dans le but de seconder l'œuvre poursuivie avec une si admirable ténacité par le citoyen Jaurès, député de Carmaux, LE GRAND BAZAR SOCIAL FRANÇAIS, de Courtrai (Belgique), directeur A. J. Lamon, vient de décider qu'à dater de ce jour il sera remis à toute personne ou à tout groupe de personnes effectuant en commun un achat de *cent francs*, un bon de la Verrerie ouvrière de Carmaux d'une valeur de CINQ FRANCS et remboursable à SIX FRANCS en 1901.

Malgré cette prime d'une appréciable valeur, le prix des costumes et des autres objets de première qualité que vend le *Grand Bazar Social Français*, ne sera pas majoré d'un centime.

En ce moment, sont mis en vente aux prix suivants, qui défient toute concurrence :

1,500 pardessus Moskowa, magnifiques à . . . . . fr.	14.50
1,800 pardessus, extra, doublure satin, piqués, quadrilles, unités à. . fr.	18 »
1,500 pardessus extra-riches (vendus partout ailleurs de 50 à 70 fr.). fr.	23 »
5,000 costumes complets cheviotte à fr.	17.50
4,000 costumes complets peignés, élégants, toutes nuances, de fr. 19 à fr.	24.50

Ces prix, nous le répétons et chacun peut s'en assurer, défient toute concurrence. Quant à la coupe, elle est irréprochable et peut rivaliser avec celle des meilleures maisons françaises.

Comment donc les socialistes de la frontière qui ont coutume d'aller se vêtir en Belgique, pourraient-ils hésiter devant des résultats semblables ?

Courtrai est généralement le but de leur voyage, c'est encore pourquoi il ne leur est pas possible d'hésiter, car le GRAND BAZAR SOCIAL FRANÇAIS est, dans cette ville, la seule maison qui échappe à l'ingérence cléricale.

Tout le monde ira donc au GRAND BAZAR SOCIAL FRANÇAIS, 52, Grande-Place, à Courtrai, pour son avantage personnel, d'abord, pour aider ensuite la Verrerie ouvrière de Carmaux, puisque

Un Bon de la Verrerie Ouvrière

d'une valeur de cinq francs

et remboursable à six francs

sera délivré : 1° à toute personne achetant pour cent francs, en une seule fois ou en plusieurs fois, dans le délai d'un an, à courir du mois de septembre 1897 ; 2° à tout groupe de personnes achetant en commun, pour une même valeur et dans le même délai.

N-B. — Le Grand Bazar Social étant une œuvre éminemment philanthropique dans son organisation et dans son but, se défier des nombreux agents stipendiés par les cléricaux qui rôdent aux alentours de la gare et dont la mission est d'induire les voyageurs en erreur sur le caractère d'une institution dont ils redoutent à bon droit la concurrence.

(N° 6,840).

Avis important

Beaucoup de socialistes français ne connaissant pas Courtrai se laissent entraîner par des individus qui diffament le Bazar social français, afin de les conduire pour leurs achats dans des maisons cléricales. Bien se méfier de ces individus payés par le parti catholique qui accostent les voyageurs à la gare. Plusieurs portent des pancartes, d'autres sont en blouses blanches.

Les dimanches et jours de fêtes, de nombreux tailleurs du Bazar social français se trouvent aux environs de la gare. Ils portent des casquettes rouges garnies de bleu. Les socialistes français doivent donc s'adresser à eux de préférence.

Un drapeau rouge flotte constamment sur la toiture du Bazar social français, et les dimanche et lundi, un drapeau tricolore est au balcon.

Marchés de Lille du 13 décembre

SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 102.50 à 60 — En pain n° 1 (cote offic.), 101 50 ; n° 3 cote (com.), ... à . . .

Cuite ter jet (cote offi.), 27,25 à 00 00 — Sa (Cote com.) . . . à 00.00.

ALCOOLS — 3/6 fin disp. 43,00, offert 00.00, demandé.

Le Gérant, Pierre MOREL.

Lille, — Imprimerie de l'*Egalité*